



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 98572

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Sous leur égide, les COTOREP ont pour mission de gérer le versement des prestations compensations aux personnes handicapées de plus de vingt ans. Elle lui indique que les délais d'attributions de fonds pour l'achat du matériel spécialisé, nécessaire à l'exercice d'une profession, sont extrêmement longs. Ainsi, les personnes handicapées ne peuvent engager des recherches d'emploi durant une longue période. À ce jour, par exemple, la COTOREP de la Gironde aurait environ 3 000 dossiers de retard. Elle lui demande de prendre des mesures afin de mieux assurer la prise en charge des personnes handicapées et de leur permettre un accès rapide sur le marché du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98572

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6768